



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1283**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune, suite à préemption avec préfinancement d'un ensemble immobilier et de 2 lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1283**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune, suite à préemption avec préfinancement d'un ensemble immobilier et de 2 lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-07-11-R-0509 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de l'aliénation de biens situés 6, place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin pour un montant de 515 000 €

Il s'agit :

- d'un ensemble immobilier composé de 2 duplex (2 unités d'habitation) en R+1 avec caves, d'une surface utile totale d'environ 140 mètres carrés, ainsi que la parcelle de terrain de 797 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,
- du lot de copropriété n° 12, correspondant à un emplacement de stationnement dans la cour, ainsi que les 71/10 000 des parties communes attachées à ce lot,
- du lot de copropriété n° 13, correspondant à un emplacement de stationnement dans la cour, ainsi que les 71/10 000 des parties communes attachées à ce lot.

Ces biens, dont les références cadastrales sont respectivement AT 689 et AT 688 ont été acquis dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par la délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, pour le compte de la Commune de Vaulx en Velin, qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de diversifier l'offre de logements.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Vaulx en Velin qui préfinance ces acquisitions, s'est engagée à racheter à la Métropole ces biens, cédés libres de toute location ou occupation, au prix de 515 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Vaulx en Velin aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 16 juin 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Commune de Vaulx en Velin, pour un montant de 515 000 €, d'un ensemble immobilier et de 2 lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier à Vaulx-en-Velin, en vue de diversifier son offre de logements.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4507, le 26 janvier 2015 pour la somme de 10 706 994,73 € en dépenses et 10 706 994,73 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 515 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette vente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.